

23 déc 2011 -10:50

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2011

Belairbus

Convention entre l'Etat belge et Belairbus

Convention entre l'Etat belge et Belairbus

Le Conseil des ministres a approuvé l'avenant à la convention entre l'Etat belge et Belairbus (*). Cet avenant donne une base juridique au versement des sommes prévues dans la convention sur les crédits de liquidation inscrits en 2011 sur les allocations de base du SPF Economie et du SPP Politique scientifique.

Il s'agit des avances pour le financement des projets de recherche et de développement de l'industrie belge dans le cadre des programmes aéronautiques.

(*) relative à la mise en oeuvre des décisions du Conseil des ministres des 24 septembre 2010 et 3 décembre 2010 et plus particulièrement la mise en paiement des crédits inscrits au budget 2011.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>